



Récupérer la totalité de mon chèque de caution

Par **sophiereine**, le **13/05/2009** à **17:02**

Bonjour,

Je viens vers vous concernant un litige avec mon ancien propriétaire.

J'ai restitué mon appartement en location début février, via une agence immobilière, bilan elle m'a fait part que mon chèque de caution serait restitué dans sa totalité, directement par le propriétaire car je rendais l'appartement en parfait état.

Juste un fil légèrement décollé suite à l'installation de la ligne téléphonique et internet, installation à ma charge.

Sauf que le propriétaire m'a bien restitué le chèque et il supprime 200 Euros pour avoir fait intervenir un electricien pour remettre ce fil, après l'état des lieux.

Je trouve que cela est abusé, car lors de l'état des lieux, on ne ma rien et dit, et si j'avais eu une remarque j'aurais fait le nécessaire rapidement et gratuitement car mon frère est electricien.

J'ai envoyé un recommandé au propriétaire qui ne veut rien entendre,il me réponde "si vous pensez devoir saisir, saisissez!".

Il s'agit de 200 Euros,c'est pas une petite somme, quelles sont les recours possible?? Merci de me donner quelques informations.

Cordialement.

Par **jeetendra**, le **13/05/2009** à **17:44**

bonsoir, contactez l'ADIL de la Loire-Atlantique, ils vous aideront dans votre différent relatif à l'amputation par le bailleur du dépôt de garantie (200 euros c'est pas rien en effet), courage à vous, cordialement

[fluo]ADIL DE LA LOIRE-ATLANTIQUE[/fluo]

Nantes
6, rue de l'Arche Sèche
44000 Nantes

Tél : 02.40.89.30.15

Saint Nazaire
14, avenue Albert de Mun
44600 Saint Nazaire
Tél : 02.40.66.80.29

Email : contact@adil44.f